

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAE 1 Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e) - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de la Direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 9 juin 2017 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 23 mai 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe de la gestion déléguée du marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e) pour une durée de cinq ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la gestion déléguée du marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e) pour une durée de cinq ans.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à la publication d'un avis de concession et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat déléguant la gestion du marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO